

Lyon et Grenoble : deux profils métropolitains différents

La région Rhône-Alpes compte deux principales aires urbaines métropolitaines de France, Lyon et Grenoble. Avec ses 2,1 millions d'habitants, l'aire de Lyon est la deuxième de France et la première de province. Son profil métropolitain est économiquement diversifié. En particulier, les fonctions du commerce interentreprises, de la conception-recherche et des prestations intellectuelles y sont très présentes. Le fait métropolitain lyonnais se joue à grande échelle : Lyon étend son influence sur de nombreux territoires alentour, Saint-Étienne et Vienne notamment. Le profil métropolitain de Grenoble est différent. L'aire urbaine compte près de 700 000 habitants ; son économie est très spécialisée et repose essentiellement sur les fonctions de conception et de recherche.

Michel Bonnet
Mustapha Touahir

Ce numéro de La Lettre-Analyses est téléchargeable à partir du site Internet www.insee.fr/rhone-alpes, à la rubrique « Publications ».

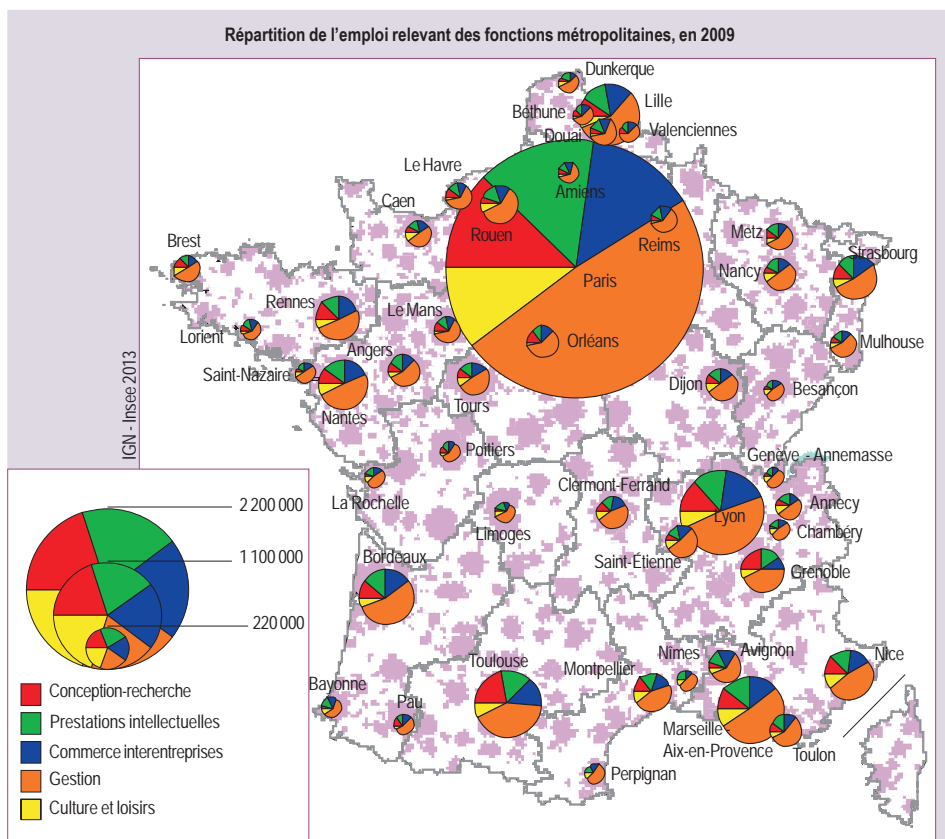
Les fonctions métropolitaines* regroupent la conception-recherche, les prestations intellectuelles, le commerce interentreprises, la gestion, la culture et les loisirs. Par définition, les principales métropoles se caractérisent par un poids élevé des fonctions métropolitaines dans l'emploi total. En Rhône-Alpes, deux aires urbaines se distinguent à cet égard : celle de Lyon et celle de Grenoble. Les fonctions métropolitaines y sont en effet très développées : avec un indice de spécificité¹ supérieur à 1 (respectivement 1,18 et 1,16), ce type de fonctions classe Lyon et Grenoble parmi les premières aires urbaines françaises, derrière Paris (1,42) et Toulouse (1,19), mais

devant Marseille-Aix-en-Provence, Lille, Nice, Montpellier ou encore Bordeaux.

En 2009, sur les 964 000 emplois de l'aire lyonnaise, 31 % (soit 301 000) relèvent d'une fonction métropolitaine ; pour Grenoble, ce sont près de 30 % du total des emplois qui sont concernés, soit environ 92 000. L'aire urbaine de

¹ L'indice de spécificité correspond ici au rapport entre la part de l'emploi dans les fonctions métropolitaines pour le territoire considéré et cette même part pour l'ensemble des aires urbaines françaises. Un indice supérieur à un témoigne d'une surreprésentation des fonctions métropolitaines.

Rhône-Alpes, une région fortement concernée par la métropolisation



Source : Insee, Recensement de la population 2009

L'approche fonctionnelle des emplois est détaillée sur le site Insee.fr à l'adresse suivante : http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=analyse

Lyon et Grenoble, deux aires urbaines parmi les plus métropolitaines de France

Paris compte, à titre de comparaison, près de 5,8 millions d'emplois ; plus de 2 millions d'entre eux (soit près de 38 %) sont caractéristiques des métropoles.

D'autres éléments confirment, pour les territoires lyonnais et grenoblois, le profil métropolitain. Il en est ainsi, tout d'abord, des dynamiques démographiques. La croissance de la population est très soutenue dans l'aire urbaine de Lyon : entre 1999 et 2009, le taux moyen de variation annuelle s'élève à + 0,96 %. En lien avec la métropolisation, ce sont les espaces périphériques qui voient leur population augmenter le plus rapidement (+ 1,6 % pour la couronne périurbaine lyonnaise). Le même phénomène opère à Grenoble (+ 0,54 % en moyenne annuelle, + 1,5 % pour la partie périurbaine).

Avec l'étalement urbain et la prédominance du véhicule individuel dans les déplacements périurbains, les deux métropoles rhônalpines sont confrontées à d'importants enjeux environnementaux. En particulier, les émissions de CO₂ générées par les seuls déplacements domicile-travail ou domicile-études sont élevées : 31 tonnes par an pour 100 Grenoblois, 32 tonnes pour 100 Lyonnais. Ces niveaux dépassent ceux des autres aires urbaines françaises. Ils sont par exemple notablement supérieurs à celui de l'aire de Paris (28 tonnes pour 100 habitants).

Lyon et Grenoble se distinguent aussi par un haut niveau de formation et de qualification. Formation

des personnes en âge d'être actives, d'une part : plus d'un habitant sur cinq âgé de 25 à 64 ans est diplômé de l'enseignement supérieur (Bac + 3 et plus) ; cette proportion n'est, en moyenne, que de 17 % dans les aires urbaines de province de plus de 200 000 habitants. Qualification des emplois, d'autre part : les cadres exerçant dans les fonctions métropolitaines sont surreprésentés : respectivement 12 % et 14 % de l'emploi des aires urbaines de Lyon et de Grenoble (contre 9 % en moyenne). C'est également le cas des emplois de haute technologie dans l'industrie et les services. Entre 2007 et 2013, les laboratoires des métropoles rhônalpines ont participé à 538 projets de coopération scientifique dans le cadre du septième programme-cadre de l'Union européenne (285 pour Lyon, 253 pour Grenoble). Cela représente 7,4 % des projets attribués à la France, et 25,5 % des projets nationaux hors Île-de-France. Le nombre de coopérations scientifiques n'est certes pas comparable à celui de Paris (l'aire urbaine capitale, au dimensionnement international, concentre 5 149 projets, soit 71 % du total des projets français), mais elles placent tout de même Lyon et Grenoble aux premiers rangs de la France de province, au même niveau que Toulouse qui cumule 292 projets.

Dans le paysage des aires urbaines de France, Lyon présente un visage singulier. Deuxième aire urbaine de France du point de vue de la population (2,1 millions d'habitants), elle l'est encore plus nettement du point de vue de la métropolisation.

La métropolisation est avant tout économique à Lyon, davantage scientifique à Grenoble

Indicateurs de métropolisation pour les principales aires métropolitaines de France

Nom de l'aire urbaine	Population en 2009	Évolution de la population de 1999 à 2009 %	Emploi au lieu de travail en 2009	Poids des fonctions métropolitaines dans l'emploi en 2009 %	Part des cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi en 2009 %	Part de l'emploi dans les secteurs innovants %	Valeur ajoutée par emploi* en euros	Part des diplômés du supérieur (>bac+2) dans la population de 25 à 64 ans en 2009 %	Nombre d'étudiants au lieu d'études pour 100 habitants	Étudiants étrangers parmi les étudiants en 2009 %	Nombre d'étudiants Erasmus accueillis	Chambres d'hôtels 3* et 4*	Fréquentation des foires et salons de dimension internationale	Passagers aériens et portuaires
Paris	12 161 500	7,1	5 755 500	37,7	19,3	7,4	124 780	26,3	4,9	11,1	6 760	79 400	6 992 500	83 110 000
Lyon	2 142 700	10,0	964 200	31,3	12,3	5,4	100 860	20,1	5,9	8,5	1 530	6 040	500 800	7 800 700
Marseille - Aix-en-Provence	1 714 800	7,2	682 100	27,5	10,0	3,9	95 480	18,4	5,0	5,9	800	5 160	423 800	9 821 800
Toulouse	1 218 200	19,2	555 700	31,6	14,5	5,4	92 650	25,0	7,7	8,8	960	3 250	141 600	6 321 600
Lille (partie française)	1 154 900	2,1	506 400	29,7	11,0	4,5	90 180	20,1	8,0	6,1	1 070	2 320	15 300	1 149 400
Bordeaux	1 114 900	11,4	491 100	27,7	10,0	4,1	84 560	18,9	6,6	6,3	870	3 270	365 500	3 602 000
Nice	1 000 300	6,8	394 900	26,6	10,3	4,5	89 470	18,3	3,7	9,0	380	16 460	356 100	9 601 200
Nantes	862 100	10,9	392 100	30,0	11,0	5,4	85 160	19,0	6,0	4,9	460	1 950	139 000	2 953 800
Strasbourg (partie française)	759 900	6,2	341 100	27,9	10,3	3,7	89 270	18,7	6,6	10,4	700	3 630	323 900	1 033 600
Grenoble	666 400	5,5	298 200	30,9	14,0	7,8	87 410	24,3	7,5	10,6	740	1 390	165 200	353 100
Rennes	663 200	14,9	305 200	27,5	10,8	5,0	81 760	20,2	8,1	5,0	570	860	276 000	404 200
Montpellier	542 900	14,3	228 700	29,5	11,7	5,2	85 800	24,9	9,8	8,3	860	1 900	308 100	1 178 200
Aires urbaines de plus de 200 000 habitants hors Paris	///	7,3	///	26,0	9,2	3,5	84 900	17,3	5,7	6,9	///	///	///	///

* La valeur ajoutée par emploi correspond à la richesse dégagée par les établissements du territoire, rapportée au nombre d'emplois de celui-ci.

Source : Insee, Recensement de la population 2009, CLAP 2010, FEE 2009, AEEFF 2008-2009 SL 2011, OJS 2010, DGAC SOeS 2010

Lyon, premier territoire métropolitain de province

Lyon, une métropolisation économiquement diversifiée

Lyon, une métropolisation à grande échelle

La métropolisation du territoire lyonnais est avant tout économique. La concentration urbaine induit, de façon endogène, des externalités favorables au développement de l'économie de la connaissance. Par voie de conséquence, le rayonnement des entreprises de la métropole se traduit par une forte capacité d'accumulation de richesses. En moyenne, la valeur ajoutée par emploi est la plus élevée de celles des aires urbaines de province de plus de 200 000 habitants (100 900 euros contre 84 900 euros). Elle reste toutefois inférieure de 20 % à celle de Paris (124 800 euros).

L'économie de la métropole lyonnaise est diversifiée. En témoigne la variété des fonctions métropolitaines présentes sur le territoire. Avec près de 52 000 emplois, les fonctions du commerce interentreprises sont les plus surreprésentées. L'indice de spécificité correspondant (1,40) place Lyon au premier rang des aires urbaines de France, devant Paris (1,33). Ce constat tient, entre autres, à l'histoire, puisque le territoire a toujours été tourné vers le commerce. La métropolisation lyonnaise repose également sur une très forte présence des fonctions de la conception-recherche (1,37) et des prestations intellectuelles (1,21). Ces deux fonctions rassemblent respectivement 38 000 et 42 000 emplois. Au cours des deux dernières décennies, elles se sont fortement développées : + 56 % pour l'une, + 123 % pour l'autre. Dans le même temps, l'emploi total augmentait de + 23 %, évolution similaire à celle de la fonction de gestion, laquelle avec un indice de 1,1 représente près de 150 000 emplois.

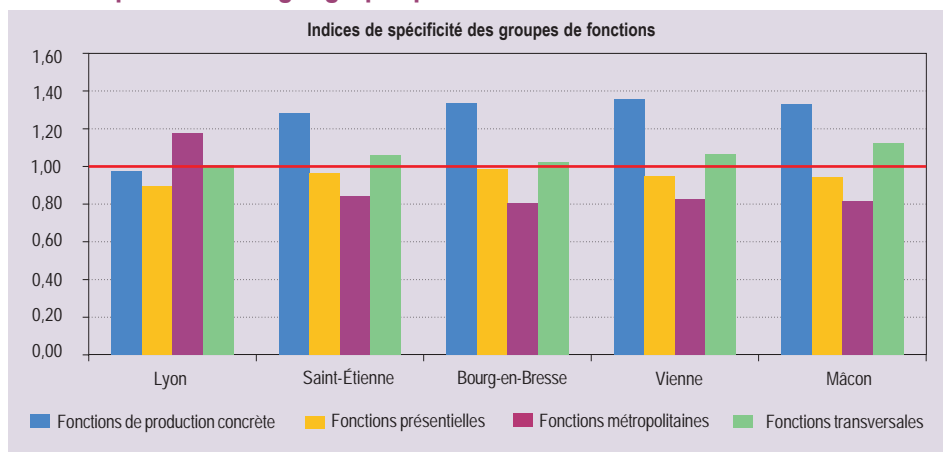
De manière générale, l'attractivité métropolitaine revêt deux facettes, l'une plutôt touristique, en lien avec la circulation des personnes et des touristes, l'autre plutôt économique. À Lyon, si l'aspect économique est très développé, l'aspect "touristique" est, en revanche, moins prononcé. À titre d'exemple, avec près de 1 700 chambres en hôtel 4 étoiles, l'aire métropolitaine de Lyon

attire certes un tourisme de luxe, mais cette catégorie d'hôtels est loin de rivaliser, en nombre, avec Paris (32 400 chambres) ou même Nice (8 800 chambres). En outre, la fonction culture-loisirs est la seule des fonctions métropolitaines à ne pas être surreprésentée au sein de l'aire urbaine lyonnaise (0,90). Cependant, en vingt ans, les effectifs correspondants ont plus que doublé, passant de 8 800 en 1990 à près de 20 000 en 2009.

En plus de son potentiel interne, l'aire urbaine de Lyon est au cœur d'un système territorial étendu. Elle entretient en effet des échanges préférentiels avec de nombreux territoires proches, dont Saint-Étienne, mais aussi Vienne, Bourg-en-Bresse ou encore Mâcon. Toutes les aires urbaines reliées à Lyon sont spécifiques des fonctions de production concrète. La plus grande, celle de Saint-Étienne, dépasse les 500 000 habitants, et se caractérise par une forte présence des industries traditionnelles (métallurgie, textile). L'indice de spécificité des fonctions de production concrète (1,28) la classe au cinquième rang des aires urbaines de plus de 200 000 habitants, après des territoires plus petits du nord et de l'ouest de la France. La concentration de ces fonctions est également forte à Bourg-en-Bresse (1,34), Vienne (1,35) et Mâcon (1,33), tandis qu'elle est faible à Lyon (0,96). Le schéma de complémentarités dessiné est assez classique : la métropole centrale est entourée de territoires davantage tournés vers la production concrète.

Avec un indice de spécificité de 1,01, les fonctions transversales (transport, logistique, réparation, entretien) ne sont pas sous-représentées dans l'aire urbaine de Lyon. Cette situation est différente de celles des autres grandes aires métropolitaines françaises (Paris, Toulouse notamment) ; elle confirme le positionnement géographique de Lyon comme carrefour européen et favorise le commerce interentreprises dans le territoire lyonnais.

Fonctions de production concrète et fonctions métropolitaines : une complémentarité géographique



Source : Insee, Recensement de la population 2009

Grenoble, une métropolisation spécifique

L'aire urbaine de Grenoble est, du point de vue de la métropolisation, également singulière. En effet, malgré une population qui n'excède pas 700 000 habitants, elle arbore un profil métropolitain particulièrement développé.

L'économie grenobloise est très spécialisée. La métropolisation repose ici essentiellement sur les fonctions de conception-recherche, dont l'indice de spécificité (2,48) est le plus élevé de France. Plus de 21 000 emplois relèvent de cette fonction. Les prestations intellectuelles sont elles aussi surreprésentées ; l'indice de spécificité (1,28) est le troisième plus élevé des aires urbaines françaises. Au cours des deux dernières décennies, conception-recherche et prestations intellectuelles sont les fonctions qui ont gagné le plus d'emplois dans l'aire urbaine de Grenoble (respectivement + 51 % et + 112 %, contre + 22 % pour l'emploi total).

De manière générale, la métropolisation de Grenoble pourrait être qualifiée de "scientifique" : l'aire urbaine se classe au premier rang des régions françaises pour l'emploi dans les secteurs techniquement innovants. Par ailleurs, les étudiants étrangers représentent 10,6 % de la population ; c'est l'une des proportions les plus fortes de France, après Paris et l'aire urbaine de Genève-Annemasse (partie française). L'attractivité de

Grenoble engendre également l'une des plus fortes proportions d'étudiants accueillis dans le cadre du programme européen Erasmus (1,5 %), après Chambéry (2,2 %) et Montpellier (1,6 %).

Parallèlement à ce rayonnement scientifique et universitaire, le rayonnement économique des entreprises grenobloises reste modéré. La valeur ajoutée par emploi s'élève à 87 400 euros ; elle est à peine supérieure à celle de l'ensemble des aires urbaines de province de plus de 200 000 habitants.

Contrairement aux autres aires urbaines, la métropolisation de la capitale des Alpes, contrainte par le relief, s'appuie relativement peu sur les territoires alentour. La production concrète est essentiellement localisée au sein même du territoire. Le plus gros pôle industriel situé à proximité, l'aire urbaine de Saint-Marcellin, ne compte que 25 000 habitants.

L'environnement montagnard de Grenoble contribue à l'activité touristique. Le taux de fonction touristique de la population atteint ainsi 12,7 lits pour 100 habitants. En revanche, Grenoble attire peu le tourisme de luxe. L'équipement en hôtellerie 4 étoiles (162 chambres) est par exemple inférieur à celui de l'aire urbaine de Chambéry (186 chambres). ■

Pour en savoir plus :

- "Lyon, au coeur du système métropolitain rhônalpin", Insee Rhône-Alpes, *La Lettre Analyses* n° 205, septembre 2013.
- "L'emploi en Rhône-Alpes vu à travers ses grandes fonctions économiques", Insee Rhône-Alpes, *La Lettre Analyses* n° 125, mars 2010.
- "Les grandes villes concentrent les fonctions intellectuelles de gestion et de décision" *Insee Première* n° 1278, février 2010.

INSEE Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03
Tél. 04 78 63 28 15
Fax 04 78 63 25 25

Directeur de la publication :
Pascal Oger

Rédacteur en chef :
Thierry Geay

Pour vos demandes d'informations statistiques :

- site www.insee.fr
- n° 0 972 724 000 (lundi à vendredi de 9h à 17h)
- message à insee-contact@insee.fr

Imprimeur : Graphiscann

Dépôt légal n°1004, septembre 2013

© INSEE 2013 - ISSN 1763-7775

Métropoles statistiques et métropoles administratives

Cette étude, qui tend à qualifier d'un point de vue statistique le processus de métropolisation en Rhône-Alpes, s'inscrit dans un contexte de réforme de la décentralisation et de l'action publique où la notion de métropole administrative monte en puissance.

- Le Projet de loi sur les métropoles

Le Projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale prévoit un nouveau statut de métropole afin de donner aux grandes agglomérations françaises "les atouts dont elles ont besoin pour exercer pleinement leur rôle en matière de développement économique, d'innovation, de transition énergétique et de politique de la ville" et reconnaît de plus aux trois plus grandes métropoles françaises (Paris, Lyon, Marseille) un statut particulier.

En Rhône-Alpes, au 1^{er} janvier 2015, la Métropole de Lyon deviendra une collectivité territoriale à part entière, qui exercera sur son territoire, outre les compétences métropolitaines, l'ensemble des compétences aujourd'hui exercées par le département. Parallèlement, la Métropole de Grenoble se substituera à l'intercommunalité existante et disposera de compétences étendues.

- Les pôles métropolitains en Rhône-Alpes

Dans la filiation des organisations d'études d'aménagement des aires métropolitaines (OREAM), puis des réseaux de villes et des coopérations métropolitaines, la loi de réforme des collectivités territoriales de décembre 2010 (RCT) a ouvert la possibilité aux communautés de se fédérer au sein de pôles métropolitains pour conduire des actions d'intérêt métropolitain (selon les termes de l'article L-5731 du Code général des Collectivités territoriales).

En Rhône-Alpes, un pôle métropolitain a été créé et deux sont en projet :

- le Pôle métropolitain lyonnais, créé le 16 avril 2012, associe les intercommunalités du Grand Lyon, de Saint-Étienne Métropole, des Portes de l'Isère (CAPI) et de Vienne Agglo ;
- le Pôle métropolitain du Sillon Alpin est en projet, autour de Grenoble ;
- ainsi que celui du Franco-Valdo Genevois.

Le Pôle métropolitain lyonnais, opérationnel depuis un an, est conçu comme un outil d'action sur les thématiques du développement économique, de l'aménagement, du rayonnement culturel et des transports. Dans le contexte de "coopétition" croissante entre grandes métropoles européennes, un des objectifs du pôle métropolitain est de porter une stratégie commune pour amplifier le développement et l'attractivité du territoire métropolitain et le faire rayonner à l'international.

¹ "Coopétition" est l'association des mots "coopération" et "compétition" popularisée à la fin des années 90 par des chercheurs en Sciences Économiques et de Gestion. Ce terme visait, à l'origine, à illustrer la multiplication des accords de coopération entre firmes rivales et à reconsidérer sous un autre angle les relations de concurrence. Aujourd'hui, il est utilisé de manière croissante pour qualifier les relations que les métropoles entretiennent entre elles.